

Droit fiscal du patrimoine

ECTS : 4

Description du contenu de l'enseignement :

La fiscalité liée à l'acquisition du patrimoine

L'impôt sur le revenu

L'imposition des revenus tirés de la détention de droits ou biens immobiliers (Revenus Fonciers - BIC)

L'imposition des revenus tirés de la détention de droits sociaux et de valeurs mobilières (RCM - PVM - Exit Tax)

La fiscalité liée à la détention du patrimoine

L'impôt sur la Fortune Immobilière (IFI)

L'exit tax

La fiscalité liée à la transmission du patrimoine

Plus-values immobilières et mobilières, taxes sur les ventes de métaux précieux, bijoux et objets d'art

Droits de mutation à titre gratuit (DMTG)

Compétence à acquérir :

L'objectif de cet enseignement est de permettre aux étudiants d'appréhender les incidences fiscales liées à l'acquisition, la détention et la transmission d'un patrimoine, afin d'avoir un aperçu des options fiscales offertes au gré des différentes situations auxquelles ils pourront être confrontés dans leur vie professionnelle.

Ce cours est organisé en six séances de trois heures durant lesquelles est abordé à chaque séance un thème essentiel à la matière, en privilégiant une approche transversale abordant tant la fiscalité directe qu'indirecte, tout en rappelant les conséquences juridiques pouvant découler de certaines options.

Il nécessite ainsi des bases solides en droit civil (droit des biens, droit des personnes, successions, régimes matrimoniaux) et, idéalement, une première connaissance du système fiscal français.

Une attention particulière est apportée à la nécessité d'anticiper les incidences fiscales pouvant découler d'objectifs précis (transmission d'un capital, financement d'un projet...) ou de situations complexes (conflit intergénérationnel, mobilité internationale) et non de rechercher une optimisation fiscale systématique qui pourrait s'avérer ne pas être en adéquation avec un projet de vie.

Ainsi, tout au long des thèmes abordés, l'accent est mis sur la nécessité de sécuriser la situation fiscale des personnes, afin de préserver leur patrimoine tout au long de leur vie en vue de le transmettre à leurs proches ou, le cas échéant, à toute autre personne physique ou morale (association, fondation...).

Le succès récent de thèses d'économistes selon lesquels les pays occidentaux n'imposeraient pas suffisamment le capital et les revenus en découlant afin de permettre une redistribution équitable de la richesse, contribue à renforcer l'attrait de cette discipline, qui évolue au gré des politiques fiscales mises en place.

Mode de contrôle des connaissances :

L'examen de fin de semestre consiste en une épreuve écrite d'une durée de deux heures.

Il s'agit de plusieurs cas pratiques, généralement au nombre de trois. Le barème est indiqué sur le sujet remis aux étudiants.

La notation tient compte en priorité de la bonne compréhension par l'étudiant du sujet et de sa capacité à tenir compte des informations pertinentes, ainsi que de sa capacité à faire application des principes exposés en cours afin de proposer une réponse argumentée et tranchée à la problématique exposée.

Le correcteur n'est pas insensible à une présentation claire et soignée, ainsi qu'à un usage correct de la langue française.

Bibliographie, lectures recommandées :

Mémento Pratique Francis Lefebvre "Fiscal"

Mémento Pratique Francis Lefebvre "Patrimoine"

Revue Droit & Patrimoine

La Revue Fiscale du Patrimoine (LexisNexis)

Revue de Jurisprudence Fiscale (RJF) (Lefebvre Dalloz)

Revue de Droit Fiscal (LexisNexis)

Document susceptible de mise à jour - 30/05/2026

Université Paris Dauphine - PSL - Place du Maréchal de Lattre de Tassigny - 75775 PARIS Cedex 16